

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 86201650.8

51 Int. Cl.⁴: **A 44 C 5/10**
G 04 B 47/04

22 Date de dépôt: 24.09.86

30 Priorité: 30.09.85 CH 4219/85

43 Date de publication de la demande:
08.04.87 Bulletin 87/15

84 Etats contractants désignés:
DE FR GB IT

71 Demandeur: **JEAN LASSALE S.A.**
10 rue Blavignac
CH-1227 Genève(CH)

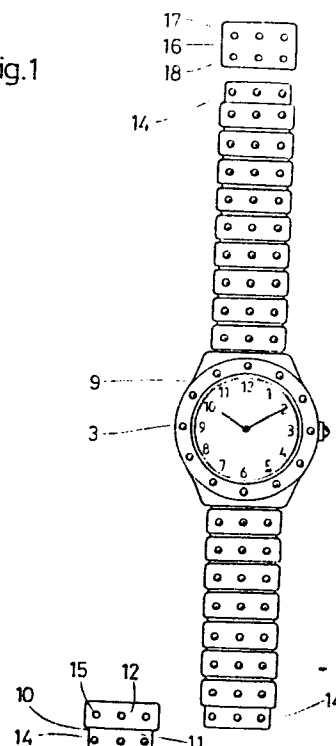
72 Inventeur: **Hysek, Jorg**
La Levratte 16
CH-1260 Nyon(CH)

74 Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al,**
c/o BUGNION S.A. 10, route de Florissant Case Postale
375
CH-1211 Genève 12 - Champel(CH)

54 Montre-bracelet comprenant un bracelet constitué d'éléments assemblés entre eux.

57 Les éléments formant le bracelet sont constitués par des plaquettes, plots ou barrettes (10) munis d'une part de champignons (14) et d'autre part de trous (15) permettant la juxtaposition des éléments en forçant les champignons à travers les trous. Les premiers éléments du bracelet sont fixés de même manière à la montre. Le fermoir peut être constitué d'une plaquette (16) munie de deux rangées de trous (17, 18). La montre peut recevoir une lunette amovible et interchangeable (9) fixée de la même manière sur des champignons (3) de la boîte.

Fig.1



0217465

Montre-bracelet comprenant un bracelet constitué
d'éléments assemblés entre eux.

La présente invention a pour objet une montre-bracelet comprenant un bracelet constitué d'éléments assemblés amoviblement entre eux.

On connaît de nombreuses exécutions de bracelet constitué d'éléments assemblés entre eux. L'exécution la plus connue consiste à relier des éléments au moyen d'axes ou de barrettes d'articulation. Dans d'autre exécution les éléments sont profilés et enfilés latéralement les uns dans les autres. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir des moyens auxiliaires d'arrêts pour empêcher les éléments de sortir l'un de l'autre.

Dans une autre exécution, les éléments, profilés et massifs on un profil tel qu'ils peuvent s'accrocher les uns aux autres dans une certaine position et que chaque liaison est verrouillée par l'élément suivant.

Tous les modes d'assemblages connus nécessitent des éléments de forme relativement compliquée et leur montage, respectivement démontage nécessite un outillage spécial et une certaine dextérité.

La présente invention a pour but de réaliser une montre bracelet dont les éléments de bracelet peuvent être assemblés au gré de l'utilisateur, en particulier par un enfant, sans outil spécial et sans expérience. Les éléments doivent être de forme simple, facile à fabriquer.

La montre-bracelet selon l'invention est caractérisée

par le fait que les éléments de bracelet sont constitués par des plaquettes, des plots ou des barrettes présentant au moins un trou et au moins une saillie en forme de champignon dont le diamètre maxi est égal ou supérieur au diamètre du trou de manière que le champignon d'un élément voisin peut être introduit à force à travers le trou.

Les éléments de bracelet se présentent de préférence sous la forme de plaquettes rectangulaires présentant deux parties planes parallèles reliées entre elles par une partie courte oblique, la partie plane la plus basse présentant au moins deux champignons, tandis que la partie la plus haute présentent au moins deux trous. Il est ainsi possible d'assembler les éléments entre eux en superposant la partie haute d'un élément à la partie basse de l'élément voisin, de telle sorte que la face visible du bracelet se présentent sous la forme d'une succession de plaquettes juxtaposées laissant apparaître la tête conique ou sphérique des champignons qui constituent un décor du bracelet.

Les éléments de bracelet sont de préférence en matière synthétique souple de manière à permettre une courbure du bracelet autour du poignet. Cette courbure peut également être obtenue en prévoyant un jeu entre le diamètre mini des champignons et le diamètre des trous.

La montre peut en outre comporter une lunette amovible fixée de même manière que les éléments du bracelet, sur une lunette fixe de la boîte de montre.

La montre peut être vendue sous forme de boîte d'assemblage comprenant la boîte de montre, une certaine quantité d'éléments de bracelet et un jeu de lunettes

0217465

amovibles de différentes couleurs. L'utilisateur, en particulier l'enfant, peut ainsi réaliser son bracelet à la longueur désirée et dans la couleur, respectivement la combinaison de couleurs désirée. Les éléments sont facilement démontables, de sorte que l'opération peut être répétée plusieurs fois et qu'il est ainsi possible de modifier l'aspect du bracelet en utilisant toutes les combinaisons possibles de couleurs.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 est une vue en plan d'une montre-bracelet partiellement assemblée.

La figure 2 est une vue de profil d'une partie de bracelet, l'un des éléments, non assemblé, étant représenté en coupe.

La figure 3 est une en plan de la boîte de montre nue.

La figure 4 est une vue en plan d'une lunette amovible destinée à être fixée sur la montre représentée à la figure 3.

La montre-bracelet représentée aux dessins comprend une montre 1 dont la boîte est munie d'une lunette fixe annulaire 2 munie de douze champignons 3 placés en face des chiffres des heures. La boîte présente en outre deux portées planes rectangulaires 4 et 5 en face de six et douze heures. Ces portées sont respectivement munies de trois champignons 6 et 7 alignés. Les champignons 3 de la lunette fixe 2 sont destinés à recevoir les trous 8 d'une lunette amovible 9 .

- 4 -

Le bracelet est constitué d'éléments 10 tels que représentés aux figures 1 et 2. Ces éléments sont constitués par des plaquettes rectangulaires présentant deux parties planes rectangulaires 11 et 12 parallèles entre elles mais décalées l'une par rapport à l'autre et reliées par une courte partie oblique 13. La partie la plus basse 11 est munie d'une rangée de trois champignons 14, tandis que la partie la plus haute 12 présentent une rangée de trois trous 15. Les éléments 10 sont en matière synthétique légèrement souple et le diamètre des trous 15 est légèrement inférieur au diamètre maxi des champignons 14 de telle sorte qu'il est possible de faire passer les champignons 14 à travers les trous 15 en exerçant une certaine pression. Il est ainsi possible d'assembler les éléments 10 entre eux comme représentés aux figures 1 et 2, la partie 12 d'un élément étant toujours superposée à la partie 11 de l'élément voisin. Vue en plan (figure 1), le bracelet semble être constitué de barrettes juxtaposées. Les premiers éléments de chaque brin du bracelet, du côté de la montre, viennent se fixer sur les champignons 6 et 7 de la même manière que sur des éléments voisins. Le fermoir du bracelet est constitué d'une simple plaquette 16 munie de deux rangées de trois trous 17 et 18 qui viennent respectivement se fixer sur les champignons des deux extrémités du bracelet.

Les éléments du bracelet peuvent bien entendu avoir toute autre forme que celle représentée au dessin. Dans sa forme d'exécution la plus simple, le bracelet pourrait être constitué de plaquettes munies d'un seul champignon et d'un seul trou. Ces plaquettes pourraient présenter une légère courbure de manière à donner au

0217465

bracelet la courbure nécessaire, sans qu'il soit indispensable d'utiliser des éléments souples.

La souplesse du bracelet peut également être obtenue en prévoyant un jeu entre le diamètre des trous et le diamètre mini des champignons.

Les champignons pourraient également présenter une autre forme que celle représentée au dessin. Ils pourraient notamment avoir une tête constituée de deux cônes ou pyramides opposés.

REVENDICATIONS.

1. Montre-bracelet comprenant un bracelet constitué d'éléments assemblés amoviblement entre-eux, caractérisé par le fait que les éléments de bracelet (10) sont constitués par des plaquettes, des plots ou des barrettes présentant au moins un trou (15) et au moins une saillie (14) en forme de champignon dont le diamètre maxi est égal ou supérieur au diamètre du trou de manière que le champignon d'un élément voisin peut être introduit à force à travers le trou.

2. Montre-bracelet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les éléments du bracelet sont constitués par des plaquettes rectangulaires (10) présentant deux parties planes (11, 12) parallèles et reliées entre elles par une courte partie oblique (13), la partie plane la plus basse (11) présentant au moins deux champignons (14) tandis que la partie la plus haute (12) présente au moins deux trous (15).

3. Montre-bracelet selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les éléments de bracelet sont en matière synthétique souple.

4. Montre-bracelet selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé par le fait que les extrémités des brins de bracelet opposés à la boîte sont reliées par un fermoir constitué par une plaquette (16) munie de trous (17, 18) ou de champignons destinés à se fixer sur le champignons, respectivement les trous des éléments d'extrémité du bracelet.

5. Montre-bracelet selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le diamètre mini des champignons

0217465

(14) est inférieur au diamètre des trous (15) de telle sorte que le jeu ainsi obtenu donne une certaine souplesse au bracelet.

6. Montre-bracelet selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé par le fait que la boîte de montre présente deux portées opposées (4, 5) munies de champignons (6, 7) ou de trous et sur lesquelles sont fixés les premiers éléments (10) de chaque brin du bracelet, de la même manière que les éléments entre eux.

7. Montre-bracelet selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé par le fait que la lunette de la montre est composée d'une partie fixe (2) munie de champignons (3) et d'un anneau amovible (9) muni de trous (8) venant se fixer sur les champignons.

0217465

Fig.1

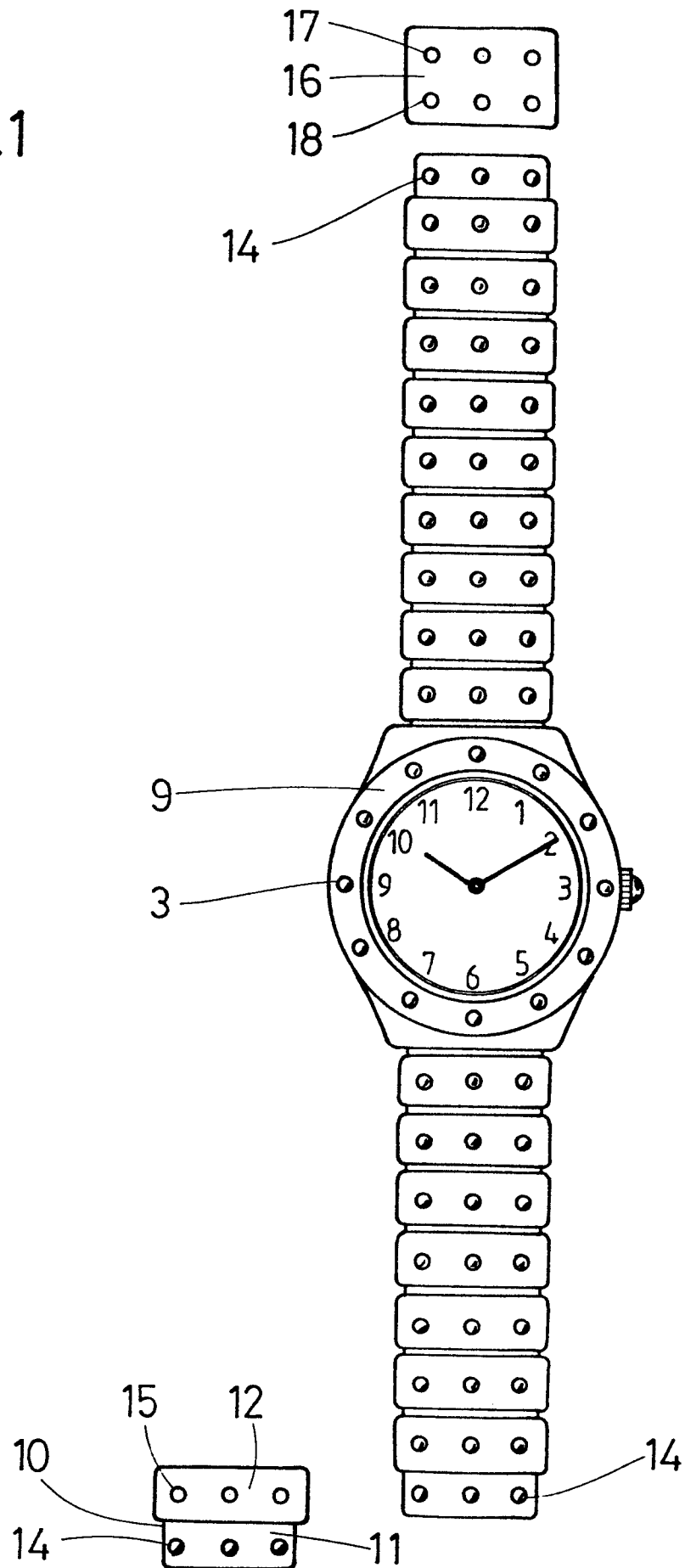


Fig. 2

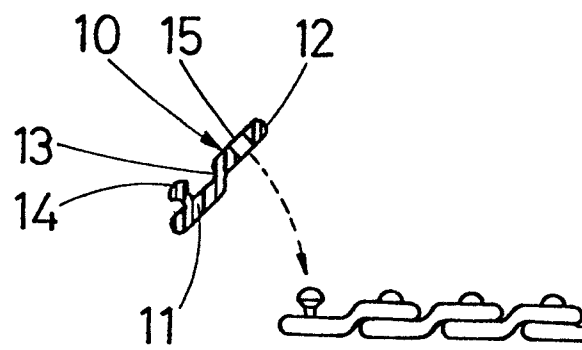


Fig. 3

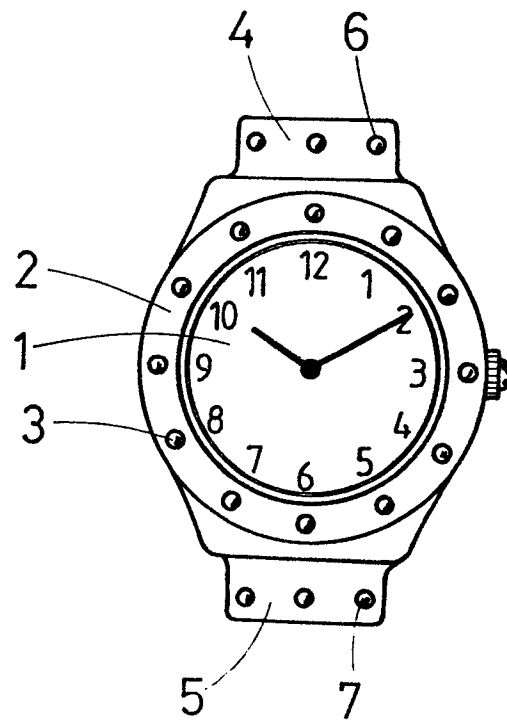
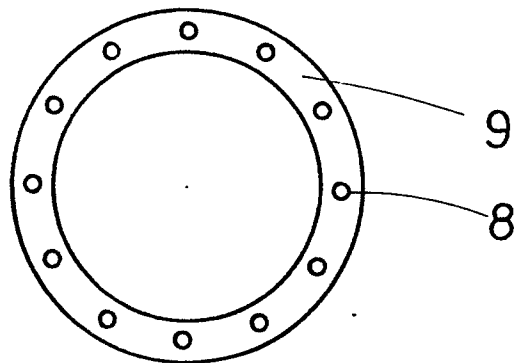


Fig. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0217465
Numéro de la demande

EP 86 20 1650

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	US-A-1 554 095 (HULTMAN) * Page 1, lignes 70-102 *	1	A 44 C 5/10 G 04 B 47/04
Y	JP-U-54 001 261 (SATO SEISAKUSHO K.K.) * Figures *	1	
A		2	
A	CH-A- 330 906 (MONNIER) * En entier *	6	
A	FR-A-2 187 557 (FERRARIS) * En entier *	1,3,4	
A	FR-A-2 377 057 (PASQUIER) * Page 1, lignes 1-26 *	7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
A	GB-A-2 002 151 (FAIRCHILD) * Page 1, ligne 125 - page 2, ligne 41 *	7	A 44 C G 04 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-12-1986	Examineur PINEAU A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	